RCS : CAHORS
Code greffe : 4601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00217
Numéro SIREN : 434 635 041
Nom ou dénomination : ABLAZE DIGITAL

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2015 sous le numéro de dépôt 1917

@com
AUDIT SUD

Société ABLAZE DIGITAL
247, rue Victor HUGO
46 000 CAHORS

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABLAZE DIGITAL EN SAS

Société ABLAZE DIGITAL
247, rue Victor HUGO
46 000 CAHORS

■ RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABLAZE DIGITAL EN SAS

Monsieur,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce, et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L.224-3 du même code, et en exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique de la société ABLAZE DIGITAL SARL en date du 7 décembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers, et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission de commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL ABLAZE DIGITAL en SAS

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société au 31 octobre 2015, date à laquelle a été établi la situation intermédiaire, d'une durée de 10 mois, est la suivante :

Éléments de passif :
- Les capitaux propres de la société s'élèvent à 38 429 euros, et comprennent 8 000 euros de capital social et 16 306 euros de résultat de la période ; les capitaux propres représentent 51% du total du bilan ;
- Les dettes financières à long terme s'élèvent à 23 106 euros, soit 31% du total du bilan ;
- Les autres dettes consistent en dettes fournisseurs, dettes fiscales, et dettes en compte courant d'associés. Elles présentent un montant de 13 767 euros au 31 octobre 2015 ;
- Le ratio d'autonomie financière représente le poids des dettes par rapport aux capitaux propres. Il est de 96% à la date de situation.

Éléments d'actif :
- L'actif net immobilisé est exclusivement constitué d'immobilisations corporelles. Il s'élève à 29 190 euros, soit 47 209 euros en valeur brute, amorti à hauteur de 18 019 euros. Il représente 39% du total du bilan ;

EM

- La valeur nette des créances clients est de 20 212 euros, soit 23 431 euros de créances clients, dont 3 855 euros de créances douteuses provisionnées à hauteur de 3 218 euros, le délai moyen de règlement, hors créances douteuses, est de 55 jours ;
- Les autres créances s'élèvent à 377 euros ;
- La trésorerie active s'élève à 25 524 euros, soit 34% du total du bilan.

Éléments d'exploitation :

- Le chiffre d'affaires sur 10 mois, au 31 octobre 2015, s'élèvent à 90 795 euros, soit une augmentation de 36,5% par rapport au chiffre d'affaires de 2014 qui était d'un montant de 79 822 euros sur 12 mois ;
- Le résultat d'exploitation est de 19 716 euros sur 10 mois, contre 2 643 euros sur 12 mois en 2014, il représente 22% du chiffre d'affaires ;
- Le résultat net de la période s'élève à 16 306 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de la société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, et en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation sur la transformation de la SARL ABLAZE DIGITAL en SAS

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- À vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observations à faire sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que, à la date d'effet de la transformation, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'existe pas d'avantage particulier.

Fait à Villeneuve sur Lot, le 16 décembre 2015

@COM AUDIT SUD
EMILIE METGE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION